

Paris, le 26 janvier 2022

Des pratiques condamnables, des questions de fond

Suite à la parution, dans le journal *Le Monde* du 25 janvier, d'extraits de l'ouvrage *Les fossoyeurs* sur les maltraitements constatés dans les EHPAD d'un groupe privé, l'UNCCAS réagit.

L'association nationale des maires et de leurs adjoints en charge des questions sanitaires et sociales condamne fermement les pratiques indignes qui y sont décrites. Elle attend du Gouvernement qu'il agisse sans tarder et réponde aux questions de fond mises en lumière par celles-ci.

Au-delà du groupe privé visé, dont on peut regretter qu'il semble guidé exclusivement par un objectif de rentabilité au détriment de sa mission d'accompagnement et de prendre soins de ses résidents, cette enquête donne à voir d'autres problèmes de fond.

Parmi eux, la question se pose de savoir comment ces pratiques inadmissibles peuvent advenir et perdurer dans le système d'autorisations et de contrôle qui est le nôtre. Un système régi à la fois au plan national mais aussi au plan local et dont les résidents et leurs familles sont en droit d'attendre qu'il dispose des moyens à la hauteur des enjeux de la mission confiée à ces établissements censés rendre des comptes.

Ces pratiques, sources de souffrances insupportables pour les personnes âgées concernées et leurs proches, soulignent aussi des conditions de travail intolérables dans ce type d'établissements pour des personnels sommés de devoir gérer une maltraitance institutionnalisée. Etant entendu que dans tous les autres établissements où fort heureusement ces pratiques n'ont pas cours, les personnels sont déjà confrontés à d'importantes difficultés liées au manque d'effectifs et de reconnaissance de ces métiers.

Ces constats ont malheureusement déjà défrayé la chronique. Ils ne font que souligner davantage l'absence d'une grande loi autonomie dont on aurait pu attendre qu'elle organise au mieux les complémentarités entre structures publiques, associatives et privées au profit d'une offre accessible à tous. Une loi qui fasse de l'accompagnement de nos aînés une question de société, source de progrès social et non d'atteintes innombrables à la dignité des personnes.

En filigrane se pose la question centrale du financement de la prise en charge du grand âge. Faute de véritable 5^{ème} risque à la hauteur de cet enjeu de solidarité nationale, le décalage n'en sera que plus criant entre certains acteurs peu scrupuleux du secteur, avides de profits boursiers ; et les autres, animés par le maintien de la qualité du service rendu malgré des financements toujours insuffisants pour couvrir le coût réel des prestations.

Pour toutes ces raisons, l'UNCCAS soutient la nécessité d'une enquête approfondie sur ces pratiques. Luc Carvounas, président de l'Unccas et maire d'Alfortville, et Véronique Besse, vice-présidente en charge des seniors et maire des Herbiers « appellent le Gouvernement à prendre toute la mesure des questions à la fois juridiques, administratives et éthiques posées au travers de ces révélations ».

À propos de l'Unccas

L'union nationale des centres communaux d'action sociale (UNCCAS) est la seule association représentant les maires et leurs adjoints dans le champ des solidarités, et leur CCAS. Etablissements publics investis d'une mission de prévention et de développement social dans leur commune, les CCAS gèrent de nombreux établissements et services publics de proximité, notamment en direction des personnes âgées. Les CCAS gèrent ainsi 10% des EHPAD en France, d'une soixantaine de places en moyenne, et pour un prix d'hébergement médian de 1670€/mois.

Contact presse : Laurence Cadenat – 06 03 12 62 98